

FORMATION

Devenez agent.e de prévention et de sécurité

Lundi 4 juillet 2022 à 9h00

Prévoir d'être disponible la matinée

Se munir d'un CV actualisé

Vous êtes demandeur d'emploi, vous habitez Paris intra-muros (exclusivement) et vous voulez vous orienter vers un métier qui recrute fortement ? Choisissez de devenir **Agent.e de prévention et de sécurité** !

Afin de vous donner les meilleures chances de réussir votre entrée dans un secteur où vos qualités personnelles seront aussi appréciées, une phase de remobilisation destinée à repérer et valoriser vos compétences douces grâce à deux journées sportives et ludiques, vous est proposée, avant d'entrer en formation qualifiante, dans le cadre du programme « 2024, Toutes championnes, Tous champions ».

Consultez la fiche de la formation

Titre à finalité professionnelle : <https://www.afpa.fr/certificat-de-qualification-professionnelle/titre-a-finalite-professionnelle-cqp-agent-de-prevention-et-de-securite>

La formation aura lieu à Paris du 05/09/22 au 10/10/22 (être disponible dès le 29/08/22 pour les journées de remobilisation).

Pré-requis

- ✓ Les pré-requis figurent dans la rubrique « l'admission », du lien ci-dessus, en particulier la maîtrise orale et écrite du français qui fait l'objet d'un test.
- ✓ Avoir suivi les 3 jours de remobilisation par le sport.
- ✓ **Veillez joindre impérativement :**
 - o la copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité et vous autorisant à travailler ;
 - o un justificatif de domicile de moins de 3 mois et si vous êtes hébergé.e une attestation d'hébergement mentionnant que vous êtes hébergé à ce domicile depuis au moins 3 mois, un justificatif de domicile au nom de l'hébergeur datant de moins de 3 mois et la copie recto-verso de sa pièce d'identité recto-verso.

Aucune convocation ne vous sera adressée si ces documents ne sont pas joints.



Déroulé de la session

- ✓ Présentation de l'AFPA
- ✓ Présentation de la formation choisie
- ✓ Evaluation des pré-requis
- ✓ **Passage du test B1 (niveau exigé pour obtenir l'agrément d'entrée en formation délivré par le CNAPS).**
- ✓ Constitution du dossier

Consignes sanitaires

- ✓ Port du masque recommandé
- ✓ Respect des gestes barrières
- ✓ Gel hydro alcoolique à disposition dans les locaux



PARIS
emploi

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Sur le site : emploi.paris.fr - rubrique : nos sessions emploi formation

Par mail : dae-initiative-emploi@paris.fr en joignant votre CV

Dans les Points Paris Emploi en vous présentant avec un CV

Votre inscription vous sera confirmée au plus tard 24 heures avant la session.